

Courrier commun à Mme Assidon et M. Dutour

Collectif du 5 novembre – Noailles en colère, Destination Familles, Compagnons bâtisseurs, AMPIL, Conseil Citoyen 1/6, Un Centre-Ville Pour Tous

A : Mme Assidon, Préfète déléguée à l'égalité des chances

M. Dutour, Préfet des Bouches-du-Rhône

Marseille, le 17 décembre 2018

Madame, Monsieur,

Suite aux précédentes rencontre en préfecture et aux différentes déclarations de nos associations, collectif et conseil, nous souhaitons voir mis à l'ordre du jour de la réunion du lundi 17 décembre les points suivants qui concernent la situation des personnes évacuées :

1. Nous nous félicitons que les discussions menées depuis un mois aient permis la mise en place d'une MOUS relogement. Ses contours et moyens mis à disposition restent pour le moment flous et nous considérons qu'un véritable partenariat entre les institutions et les citoyen·nes nécessite qu'un cadre commun soit défini. C'est pourquoi nous vous proposons qu'une charte de relogement, sur le modèle de ce qui peut être fait lors des opérations ANRU, soit signée rapidement afin de contractualiser un certain nombre d'annonces faites. Cette charte permettrait pour l'ensemble des acteurs (évacué·es, associations et collectifs, institutions) d'avoir une lisibilité sur les conditions de relogement des évacué·es tout le long de leur parcours : dans la période « d'urgence » qui fait suite à l'évacuation, lors du relogement provisoire si nécessaire, lors du relogement définitif si nécessaire et permettra de définir les conditions d'un droit au retour dans leurs appartements ou quartiers des personnes évacuées. Nous vous proposons ci-joint un premier canevas qui pourrait permettre de support à nos discussions. Nous souhaitons convenir dès ce soir d'une méthodologie et d'un calendrier pour la rédaction de cette future charte.

2. Nous nous félicitons également que l'équipe d'experts ait été renforcée. Nous

demandons qu'une planification des expertises soit mise en place et communiquée publiquement, immeuble par immeuble. Celle-ci permettrait de rassurer les habitant·es en leur donnant une lisibilité sur les délais de cette première phase qui leur permet d'ouvrir leurs droits.

3. Nous demandons qu'un recensement des problèmes, hôtel par hôtel, soit effectué. Certain·es évacu·es ont en effet fait remonter à nos associations et collectifs que l'état de ceux-ci laissait parfois à désirer. Des repas chauds, un suivi sanitaire, administratif et psychologique, la mise à disposition de produits de première nécessité (bons ou remboursements pour les blanchisseries, produits d'hygiène etc.) doivent être disponibles au plus près des hôtels en complément du guichet unique. Si le renforcement du guichet unique rue Beauvau avec la désignation d'un opérateur spécialisé est une bonne nouvelle, cette mesure semble notamment nécessaire pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer. La MOUS pourrait être mandatée pour cela.

4. Nous nous inquiétons de la saturation à venir du parc de logement social. Les logements identifiés pour le relogement des personnes évacués sont en effet pris sur le contingent normale du parc social. De fait, ce sont autant de logements qui ne pourront bénéficier aux foyers actuellement sur liste d'attente. Nous demandons à ce que de véritables discussions soient ouvertes sur la possibilité d'une réquisition des logements vides afin d'éviter de nouvelles répercussions de la situation actuelle sur l'ensemble des habitant·es de la ville.

5. Nous nous inquiétons également de la provenance des crédits alloués, qui semblent se résumer à des crédits déjà annoncés avant le 5 novembre et ne constituent ainsi en aucun cas des fonds exceptionnels. Il est nécessaire que le cadrage des opérations ne se limite pas aux « marchands de sommeil » (catégorie qu'il est compliqué de définir) mais bel et bien à l'ensemble du parc privé, public ou mixte.

6. Enfin, nous souhaitons que l'Etat intervienne, comme il l'a fait jusqu'à présent, pour faciliter la mise en place de négociations sur le futur plan de rénovation de l'habitat indigne. Les mesures annoncées par les pouvoirs publics doivent veiller à l'encadrement de la spéculation immobilière par des mesures concrètes et ne doivent pas se faire sans

les citoyen·nes. Nous souhaitons que notre proposition de « MOUS résorption de l'habitat indigne » soit mise en place dans le cadre d'une mission globale, en toute transparence, mandatée par un cahier des charges négocié avec nos associations, collectif et conseil et avec l'ensemble des services techniques concernés.

Nous vous prions, Madame, Monsieur, de recevoir nos salutations distinguées,

Collectif du 5 novembre – Noailles en colère, Destination Familles, Compagnons bâtisseurs, AMPIL, Conseil Citoyen 1/6, Un Centre-Ville Pour Tous